



— 0 LETTRE DE RESF 030 —
Réseau Education Sans Frontières de l'Allier
42, rue du progrès 03000 Moulins - resf03@gmail.com
Facebook RESF03 - <https://reseau-resf.fr>

LETTRE N° 78 JUIN 2025

PAGE 1 - FILM DEBAT pour le 20 juin

PAGE 2 - Droit des personnes en CRA

Page 3 - Régularisation de Manssour SOW

Belles images des Mobilisations

Page 4 - Les actions en cours dans ALLIER



Edito «Bien vivre ensemble en paix »

On n'a pas le même drapeau Ni la même couleur de peau.

On n'a pas le même langage... La même culture, les mêmes images

On n'a pas les mêmes racines, Les mêmes idoles qui nous fascinent.

Mais chacun de nous est vivant Avec la même couleur de sang.

On n'a pas les mêmes costumes, D'autres rites, d'autres costumes.

On n'a pas les mêmes histoires, Mais nos mélanges ont fait l'Histoire.

On n'a pas les mêmes parents Mais on est tous encore enfant

Et tous issus d'un métissage Devenus fous mais nés si sages.

Et on a tous le même soleil Et la même lune sur nos sommeils

Car on a tous la même planète Qui nous supplie d'être moins bêtes

Et on a tous une main à tendre Peut-on encore vraiment attendre ?

D'après la chanson "Soleil" de GREGOIRE interprète 2024 Sinen Messaoudi

Le 20 juin 2025, c'est la journée mondiale des réfugiés
et l'anniversaire des 10 ans de SOS Méditerranée

FILM - DEBAT national retransmis en direct

VENDREDI 20 JUIN 19H45

TRONGET, espace Bocage (ancienne gare)

MONTLUCON, cinéma le Palace bd de Courtais



En Suisse, ce film a été récompensé par
le prix Perception Change, il a également
remporté les prix Human Rights Amnesty
International au festival Dei Popoli en
Italie.

Ce documentaire déjà primé, montre que face à la tragédie
humanitaire des migrants noyés en mer, des ONG organisent des
opérations de sauvetage pour porter assistance aux embarcations en
détresse. Le documentariste Jean-Baptiste Bonnet a passé six
semaines à bord de l'Ocean Viking, le bateau de SOS Méditerranée.
Un lieu où, pour la première fois dans la violence du voyage, les
histoires se racontent, les traumatismes s'expriment, les mains se
tendent....

Dès la fin du film un débat interactif national vous permettra de
prendre la parole.

LA SOLIDARITE est un pilier de notre humanité !

Le Sénat a voté le 12 Mai un projet de loi visant à mettre fin à plus de 40 ans de présence associative dans les Centres de Rétention Administrative. Voici la tribune d'alerte inter-associative (journal Le MONDE)

Ce projet de loi confie à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) la mission d'information juridique dans les (CRA), lieux de privation de liberté où des personnes sont enfermées car elles n'ont pas de "papiers." L'objectif est d'évincer les associations de ces centres en supprimant leur mission d'aide à l'exercice des droits. Ce texte, s'il était adopté à l'assemblée nationale, porterait un coup fatal à l'exercice des droits des personnes privées de liberté et à la transparence démocratique. Le droit au recours effectif est une exigence constitutionnelle (article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen), ainsi qu'une obligation européenne et internationale. Il garantit à toute personne, notamment une personne placée en rétention, la possibilité de contester devant un juge impartial les décisions qui la concernent : ici, sa privation de liberté ou la décision d'éloignement du territoire français. Ce droit n'est effectif que si l'aide apportée est délivrée par un acteur sans conflit d'intérêts. Cette exigence a été rappelée par le Conseil d'Etat dès 2009 et consacrée par le droit européen. L'OFII, établissement public sous tutelle directe du ministère de l'intérieur, chargé de la politique d'éloignement, ne saurait répondre à cette exigence élémentaire.

Contrairement à ce que laissent entendre les auteurs de la proposition de loi, l'intervention des associations en CRA est strictement encadrée par la loi. Les juristes informent les personnes retenues sur leurs droits et les accompagnent dans leurs démarches, sans jamais décider à leur place. Loin de nourrir de faux espoirs, l'assistance repose sur une information rigoureuse et réaliste. Les associations n'ont aucun intérêt à encourager des démarches inutiles : leur rôle est d'aider chacun et chacune à comprendre ses droits et à agir en connaissance de cause.

Des décisions contestables : Les parlementaires qui attaquent le rôle des associations en CRA dénoncent un nombre trop élevé de recours. Mais s'il y a des contestations, c'est parce qu'il y a des décisions contestables. En janvier 2024, la Cour des comptes pointait la surcharge des préfectures, avec une augmentation de 60 % du nombre d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) en cinq ans. Cette massification des OQTF est le fruit d'une politique de restriction du séjour qui produit toujours plus de sans-papiers. Elle conduit la France à produire à elle seule près d'un tiers des décisions d'éloignement en Europe. Les décisions sont automatiques, sans examen individuel, parfois vers des pays où les personnes risquent leur vie, et souvent inapplicables. Dans ce contexte, les erreurs sont inévitables, et les associations permettent simplement aux personnes concernées de les identifier. Les recours se multiplient contre des mesures de plus en plus nombreuses et de plus en plus souvent contestables du point de vue du droit puisque plus d'une personne sur deux est finalement libérée. Les associations assurent aussi un rôle unique et indispensable : produire la seule source publique et indépendante d'information sur les CRA, notamment grâce au rapport interassociatif publié chaque année. C'est ce travail qui permet aux parlementaires, aux journalistes, aux chercheurs et aux citoyens de comprendre ce qui se passe derrière les murs des centres de rétention. Ce rôle est d'autant plus essentiel que les conditions de rétention sont préoccupantes : situations de grande vulnérabilité, problèmes de santé non pris en compte par les autorités, etc. Nous alertons régulièrement sur l'impact de la rétention sur la santé des personnes, sur les tensions et les gestes désespérés qui en résultent, et qui mènent parfois à des situations dramatiques, notamment des décès. Nous dénonçons régulièrement des éloignements réalisés par l'administration hors cadre légal. Supprimer ce regard indépendant reviendrait à rendre la société aveugle sur les CRA. Cette transparence, loin d'être une posture, est un devoir démocratique. Elle est au fondement de tout contrôle citoyen sur l'exercice du pouvoir, en particulier lorsqu'il implique la privation de liberté.

Vigies démocratiques : Les détracteurs de cette mission avancent également un argument de maîtrise des dépenses publiques. Mais en 2024, le coût total de l'assistance juridique en CRA s'élève à 6,5 millions d'euros. C'est une somme dérisoire comparée aux 220 millions d'euros consacrés chaque année à la rétention, selon la Cour des comptes. Plus incohérent encore : les sénateurs favorables à ce texte sont souvent les mêmes qui soutiennent une autre proposition visant à allonger la durée maximale de rétention de quatre-vingt-dix à deux cent dix jours. Une mesure extrêmement coûteuse – jusqu'à plus de 70 000 euros par personne – et totalement inefficace : les données disponibles montrent que la majorité des expulsions ont lieu dans les tout premiers jours. Derrière cette remise en cause ciblée se joue bien plus qu'un débat technique sur l'assistance juridique en rétention. Les associations jouent un rôle de vigie démocratique, elles assurent l'exercice effectif des droits, signalent les dysfonctionnements et les violations des droits, rendent visibles les réalités invisibles. Fragiliser leur place, c'est affaiblir un pilier de la démocratie : celui qui permet à la société civile d'opérer son devoir d'alerte.

Face à cette proposition de loi, nous appelons les députés à ne pas franchir une ligne rouge : celle qui sépare une démocratie d'un système où le respect des droits et libertés devient une variable d'ajustement du pouvoir. Maintenir une assistance juridique indépendante en CRA, c'est respecter l'Etat de droit

Signataires de cette tribune : Jean-Marc Borello, président du directoire du Groupe SOS Pascal Brice, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Sylvie Guillaume, présidente de Forum Réfugiés Benoit Hamon, président d'ESS France Henry Masson, président de La Cimade Alexandre Moreau, président de l'Anafé Jean-François Ploquin, président de Solidarité Mayotte Anne Savinel-Barras, présidente d'Amnesty International France Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l'Homme Najat Vallaud-Belkacem, présidente de France terre d'asile Judith Allenbach, présidente du Syndicat de la Magistrature Patrick Berdugo, Emmanuelle Neraudau et Morade Zouine, co-présidents des Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers (ADDE) Thomas GIRAUD, président de Justice administrative collective & indépendante Judith KRIVINE, présidente du Syndicat des avocat.e.s de France Vanina Rochiccioli et Christophe Daadouch, co-présidents du Gisti Jeanne Barseghian et Damien Carême, co-président.e.s de l'ANVITA Bruno Morel, président d'Emmaüs France Christine Maynard, responsable action publique de la Fédération Etorkinekin Diakité (Pays basque) Isabelle Richard, présidente de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) Olivier Toche, co-président bénévole de Français langue d'accueil Caroline Chevê, secrétaire générale de la FSU Anne Feray, co-présidente du MRAP Baptiste Filloux, responsable campagnes & plaidoyer Solidarités Internationales d'OXFAM Bénédicte Madelin, coordination nationale Pas sans Nous Patricia Hyvernat, présidente de Patrons Solidaires Margot Wolf, vice-Présidente de Patrons Solidaires Jean-Marc Touzard, secrétaire de Patrons Solidaires Nayan Khiang, président de Solidarités Asie France Félix Guyon, délégué général de Thot Julie Ferrua et Murielle Guilbert, co-déléguées générales de l'Union syndicale Solidaires Tayeb Khoura, secrétaire national de l'Union syndicale Solidaires Didier Fassin, président du Comede Jean-Claude Mas, directeur de l'Observatoire international des prisons - Section française Michèle Crémoux, secrétaire du Cercle des voisins Christiane Vollaire, philosophe et membre du bureau de l'association Le Paria Carole Desheulles, présidente de Pantin solidaire Cathy Claverie, présidente de Dom'Asile Juliette Cailloux, directrice de l'Observatoire des camps de réfugiés Florence Thune, directrice générale de Sidaction Flore Judet, Coordinatrice de l'Auberge des migrants Laura Odasso, présidente Les amoureux au ban public Jean-François Corty, président de Médecins du Monde Aude Le Mouellec-Rieu, présidente de l'Ardhis Michel Rousseau, co-président de Tous Migrants Guillaume Rossignol, directeur de JRS France Gérard Ré, secrétaire confédéral de la CGT

21 MARS JOURNÉE CONTRE LE RACISME - VICHY sous la pluie



MONTLUCON - REPAS BÉNGLADAIS



MOULINS - 16 MAI JOURNÉE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE EN PAIX
Partage de musique orientale et brésilienne



Enfin une bonne nouvelle ! dans le département voisin

Manssour Sow, ouvrier agricole de la Creuse menacé d'expulsion, est enfin « régularisé ». Cet exilé mauritanien, qui travaille dans trois fermes de la Creuse, a obtenu un document provisoire ce mardi 20 mai, en attendant que son titre de séjour soit prêt. Le jeune homme se dit soulagé et heureux et remercie tous ses soutiens.

Pierrette Bidon, membre du Réseau Education Sans Frontières (RESF), qui accompagne Manssour dans ses démarches depuis le début, est à la fois contente d'avoir eu gain de cause et en colère car La préfecture n'avait pas bien examiné son dossier et nous a fait faire un travail énorme. Alors que Manssour aurait dû avoir ses papiers tout de suite, sans qu'on ait besoin de se mobiliser. Manssour a eu de nombreux soutiens ; liés à son travail, sa personnalité, sa façon d'être.

Paysan et membre de la Confédération Paysanne du département, Fabien Barbeau promet de fêter cette nouvelle « C'est ce qui nous a permis d'aller de l'avant et de renforcer nos capacités d'action, glisse t'il en évoquant un bel exemple de ce qui peut être obtenu grâce à la mobilisation collective. Le tout avec des groupes très différents. »

*Extraits choisis d'un article de Médiapart
par Florence Godefroid RESF 03*

RENCONTRE EN PREFECTURE LE 21 MARS MAIS PAS DE SUITE

Une délégation de 10 organisations humanistes a été reçue en cette journée mondiale contre le racisme.

Nous étions 17 autour de la table pour cette rencontre avec la directrice de cabinet de Monsieur le Préfet : ACAT, CCFD TERRE SOLIDAIRE, CGT, la CIMADE, CONFEDERATION PAYSANNE, FSU, LDH, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MRAP, RESF. Nous avons le soutien de « Attac, Collectif solidarité exil Commeny, Mouvement de la paix, Solidaires, Secours Catholique, Secours populaire »

Chacun(e) a pu présenter son organisation avec son angle de vue sur la discrimination et le racisme, le rejet de l'autre et la xénophobie. La directrice de cabinet du Préfet et l'adjoint DDETSPP ont pris note des demandes, se sont engagés à les transmettre à Monsieur le Préfet, semblent avoir apprécié la diversité convergente et nos souhaits pour continuer le dialogue sur les sujets suivants :

- temps très long d'étude des dossiers régularisations,
- difficultés pour le tout informatique,
- situation des mahorais après le cyclone,
- problème fin de prise en charge ASE à la majorité, l'emploi et la formation impossible sans récépissé...

L'essentiel de leurs réponses : la préfecture respecte les lois et souvent les moyens manquent en personnel et en financement. Pour notre part, collectivement nous voulons connaître les chiffres en O3 sur les OQTF, les demandeurs d'asile, les MNA, les titres de séjour.

De Nouvelles **demandes sont en cours** sur des situations individuelles et sur les thématiques abordées.

Il y a eu un article dans le journal La Montagne / passage sur FR3 le 21 mars (CCFD, la Cimade, RESF)

Nous souhaitons vraiment continuer le dialogue!

Montluçon



UN TOIT POUR TOUT LE MONDE. Une dizaine d'associations du bassin de Montluçon lance un appel aux propriétaires privés ainsi qu'aux organismes publics « pour qu'aucun enfant ne dorme dehors » dans la cité des bords du Cher. « Si vous avez des logements vacants, nous nous engageons à accompagner les familles, assumer les charges liées à l'occupation des locaux et veiller au bon entretien du logement et ce dans l'intérêt des personnes démunies et du propriétaire », indiquent les responsables associatifs. En rappelant que les lois et les conventions protectrices de l'enfant exigent leur mise à l'abri. ■

Les associations en soutien de cet appel (CROIX ROUGE, LDH, MAISON DE LA SOLIDARITE, BANQUE ALIMENTAIRE, SECOURS CATHOLIQUE, SECOURS POPULAIRE, RESF, EMMAUS, CGL... continuent leurs demandes de mise à l'abri inconditionnelle pour tous les enfants, quelles que soient les situations administratives de leurs parents La municipalité de MONTLUÇON ne souhaite pas s'engager. C'est pourtant un droit humain fondamental

DEUX ENSEIGNANTES POURSUIVIES POUR AVOIR MIS DES ENFANTS À L'ABRI

PARTOUT, ON EST EN TRAIN DE CRÉER UN MONDE QUI CRIMINALISE LES GESTES D'EMPATHIE OU DE SIMPLE HUMANITÉ !

AIDER DES ENFANTS, ÇA DEVRAIT ALLER DE SOI, NON ?

OH, TU SAIS, MOI, LA POLITIQUE...



Allan
BARTE



CAMPAGNE DE FINANCEMENT
DE VIVRE EN MACRONIE, T8,
RECUEIL DE MES DESSINS D'ACTU :
[HTTPS://FR.ULULE.COM/MACRONIE8/](https://fr.ulule.com/macronie8/)

